

CR AUDIO avec la Direction générale le 09 OCT 2020

COVID QUAND TU NOUS TIENS !

Petite précision obtenue hors réunion audio de ce jour, mais éléments importants pour les collègues qui veulent concourir à des examens internes :

En réponse au souhait des OS d'organiser des épreuves de rattrapage afin de permettre aux candidats, qui seraient "cas contacts" ou positifs au test Covid, de concourir à l'examen de l'année en cours. Comme indiqué lors de l'audio-conférence de jeudi 24 septembre, il nous a été confirmé que cette possibilité n'est pas prévue juridiquement.

Il n'est donc pas possible de faire composer des candidats à un même concours ou à un même examen sur des sujets écrits différents.

La seule exception autorisant le recours à des sujets distincts est celle concernant la prise en compte des décalages horaires entre zones géographiques.

S'agissant des épreuves d'admission, leur nombre a été réduit, en conservant le plus souvent une seule épreuve d'admission d'entretien avec le jury. Les jurys siègeront aux dates prévues dans le calendrier de recrutement.

Les candidats qui seraient "cas contacts" ou testés positifs au test covid-19 durant la semaine de leur convocation aux épreuves orales sont invités à respecter les règles d'auto-confinement édictées par le Gouvernement. En fonction de la date de connaissance de la situation médicale du candidat, celui-ci peut solliciter un report de date avant le terme de la semaine d'oral

46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

☎ : 01 47 70 31 21 (snd) - 09 63 43 59 87 (sncd)

Adresses e-mail : fodouanes@gmx.fr - sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Sites Internet : www.fodouanes.fr - www.sncd.info

(ex. : un candidat est reconnu "cas contact" le mercredi 7 oct., et doit normalement passer son oral le lundi 12 oct. Il peut solliciter un oral en présentiel, ou en visio, le vendredi 16 octobre afin de respecter la semaine d'auto-confinement).

Le recours à la visio n'est possible que dans les locaux administratifs en raison des risques de fraude, y compris lorsque l'épreuve consiste uniquement en un entretien avec le jury. La visio depuis le domicile des candidats est donc interdite. Lors de la visio dans les locaux de l'administration, toutes les personnes devront respecter strictement les consignes sanitaires dont le port obligatoire du masque.

Dans la mesure où l'administration n'est pas juridiquement en mesure d'interdire aux candidats (cas contacts ou testés positif au covid-19) de participer aux épreuves d'un concours, on ne peut faire appel qu'au sens civique des intéressés.

Il est précisé qu'un candidat admissible qui ne se présente pas à une épreuve d'admission se voit déclaré absent et non classé à l'issue du concours. Il ne peut pas bénéficier d'un report du bénéfice de son admissibilité pour la session suivante.

La situation des agents des douanes est aujourd'hui : 09 octobre 2020

Personnes contaminées : 50 (comme la semaine dernière)

Personnes placées en isolement : 85 agents

Télétravail

USDFO fait remarquer que la situation globale dans le pays a tendance à s'aggraver et nous demandons à l'administration d'anticiper au travers de mesures qui permettront d'éviter le danger plutôt que de faire face à des situations avérées. Effectivement les dispositions préconisées par le gouvernement pour un télétravail semblent de nature à anticiper la propagation de la maladie plutôt que de rester sur des dispositions hypothétiques si la situation se développait. Nous devons rester vigilants sur les mesures à mettre en place afin d'éviter aux collègues des expositions tant au travail que sur les trajets et les temps de repas pris parfois en commun. Il est désolant de devoir faire un point systématique lors de nos réunions nationales sur des situations compliquées en local et ceci toujours vers les mêmes directions, alors que la responsabilité repose sur des directeurs et que les solutions devraient être trouvées à leurs niveaux.

la CGT signalent des sites qui posent questions, l'ENDLR. Sur ce dernier site une importante interrogation est évoquée au sujet d'un arrivage de masques estimés en mauvais état par les agents qui ne veulent pas les porter.

En ce qui concerne Bayonne, l'USD-FO a les mêmes informations du terrain. Nous trouvons très hasardeux de ne pas tester les agents ayant circulé durant 8 heures avec un collègue testé positif au COVID.

La réponse qui nous est donnée sur Hendaye (DR de Bayonne), est que : l'émotion ressentie par les agents est comprise par l'administration. Sur le fond, la situation est caractéristique de la manière dont évolue la considération des cas contacts. L'intervention de l'ARS ou de la CPAM (qui prennent la main car ce sont eux qui interrogent le cas avéré et les contacts potentiels et en font une évaluation) est déterminante pour le modus operandi. Ce sont ces équipes qui ont évalué à Hendaye qu'il n'y avait pas de risque grave et qui ont ordonné de ne pas prescrire de test. Les organisations syndicales font remarquer que pourtant il y a eu un autre cas positif, l'agent ayant fait, de son propre chef, la démarche de dépistage.

USD-FO demande qu'il soit dérogé à ce système qui repose sur l'attente de la réaction de la CAPM ou de l'ARS et demande à l'administration d'assumer ses responsabilités d'employeur. Nous demandons que l'administration centrale donne des directives claires aux directeurs et aux chefs de services pour interagir rapidement devant des cas avérés afin d'assurer une protection optimale des collègues en contact.

En ce qui concerne le télétravail, la circulaire de la DGAFP, arrivée il y a 48h, a été suivie d'une note de la DG qui va nous parvenir dans la journée. Cette circulaire est obligatoirement évolutive car elle considère les zones touchées par le virus.

L'USD-FO insiste sur le fait qu'il est annoncé au SndFR que le télétravail n'est pas possible et nous ne comprenons pas cette position. En effet alors même que nombre d'agents ont sollicité d'opter pour cette méthode de travail (30 à ce jour), le silence règne coté administration. A notre sens, s'il s'agit d'un problème de matériel une solution se doit d'être trouvée. Une réponse nous sera donnée rapidement sur ce sujet.

Il est précisé par la direction générale qu'en ce qui concerne les horaires de travail : ceux-ci restent les mêmes en télétravail que ceux qu'ils l'étaient pour le travail en présentiel.

Sur le déploiement des ordinateurs il nous est précisé : des commandes sont en cours pour une livraison fin novembre ou début décembre . Il s'agit d'une commande massive qui passe par l'UGAP.

Pour les patrouilleurs et les protocoles de prévention il y a deux cas de figures :

- le déploiement de courte durée qui est traité comme dans la marine nationale au niveau des mesures à mettre en place et qui fixe les gestes de prévention.
- Pour les longues durées, en dehors du territoire notamment, il y a un protocole plus lourd toujours calqué sur la marine nationale et dans lequel les tests obligatoires, préalables à l'embarquement, sont prévus.

En ce qui concerne les escales, les collègues ne peuvent pas sortir et ceci fait partie des mesures pour limiter les risques à bord.